

*Direction des routes***Décision du 18 mai 2004 portant nomination
au comité d'évaluation de la sécurité des tunnels routiers**NOR : *EQUR0410179S*

Le directeur de la défense et de la sécurité civiles et le directeur des routes,
Vu la lettre du directeur des routes en date du 10 mai 1999 adressée au coordonnateur de la sous-section « prévention et sécurité » du conseil général des ponts et chaussées ;

Vu la lettre conjointe du ministre de l'intérieur et du ministre de l'équipement, des transports et du logement en date du 1^{er} juillet 1999 adressée au vice-président du conseil général des ponts et chaussées ;

Vu la circulaire interministérielle n° 2000-63 du 25 août 2000 ;

Vu les décisions du 17 octobre 2000, du 23 novembre 2001 et du 22 août 2002 du directeur de la défense et de la sécurité civiles et du directeur des routes désignant les membres du comité d'évaluation de la sécurité des tunnels routiers,

Décident :

Article 1^{er}

Sont nommés membres du comité d'évaluation de la sécurité des tunnels routiers à titre d'expert : M. Ruffin (Emmanuel), Ineris, BP 2, 60550 Verneuil-en-Halatte, en remplacement de M. Cassini (Philippe), et M. Vergnault (Jean-Michel), Setec TPI, tour Gamma D, 58, quai de la Rapée, 75583 Paris Cedex 12, en remplacement de M. Vaillant (Raymond).

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer et déposée à la direction des routes pour être notifiée à qui de droit.

Fait à Paris, le 18 mai 2004.

*Le directeur de la
défense
et de la sécurité civiles,*

*Le directeur des
routes,*